

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2011

| Noms                                | Fonction                 | Présents                 | Absents | Procurations   |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------|----------------|
| Mme Patricia ROSA                   | Maire                    | X                        |         |                |
| M. Willy EGARD                      | 1 <sup>er</sup> Adjoint  | X                        |         |                |
| Mme Christiane MORET<br>COSTAFROLAZ | 2 <sup>ème</sup> Adjoint |                          | X       | Mme Ronchietto |
| M. Yvon GUERRIER                    | 3 <sup>ème</sup> Adjoint | X                        |         |                |
| M. Gwénaél RUAU                     | 4 <sup>ème</sup> Adjoint | X                        |         |                |
| M. Nicolas BONHOMME                 | Conseiller Municipal     | X                        |         |                |
| Mme Laurence BOURSE                 | Conseillère Municipale   | X (arrivée<br>à 18 h 49) |         |                |
| Mme Laurence CHEMIN                 | Conseillère Municipale   | X                        |         |                |
| Mme Nadine CLERC                    | Conseillère Municipale   |                          | X       |                |
| M. Pierre EFFRANCEY                 | Conseiller Municipal     | X                        |         |                |
| M. Christophe GREFFOZ               | Conseiller Municipal     | X                        |         |                |
| M. Patrick JOUBERT                  | Conseiller Municipal     |                          | X       |                |
| Mme Aline LESENEY                   | Conseillère Municipale   | X                        |         |                |
| Mme Marlène MANGIN                  | Conseillère Municipale   |                          | X       |                |
| Mme Michèle RONCHIETTO<br>PASSY     | Conseillère Municipale   | X                        |         |                |
| Mme Hélène ROUX                     | Conseillère Municipale   | X                        |         |                |
| Mme Christiane SIFFOINTE            | Conseillère Municipale   |                          | X       | Mme Rosa       |
| M. Georges THIBAUT                  | Conseiller Municipal     | X                        |         |                |

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Madame Laurence CHEMIN a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Information sur le droit de préemption urbain
2. D.I.A. n° 2011-34
3. D.I.A. n° 2011-36
4. D.I.A. n° 2011-37
5. Route de Frévard - déclassement d'une emprise issue du domaine public
6. Pacte de préférence pour chalet sis lieudit route de Creytoral
7. Tarifs "Les Loupiots" (hiver/été)
8. Tarifs "Souris Verte" enfants vacanciers pour la saison d'été 2012
9. Tarifs "Souris Verte" enfants vacanciers pour la saison d'hiver 2011/2012
10. Tarification gravure panneaux restaurants et refuges sentiers pédestres
11. Approbation modification des statuts du SIVOM de la Région de Cluses
12. Programme 2011 travaux en forêt communale - Demande de subvention auprès du Conseil Régional
13. Syane - décompte définitif route du Pontet - phase 2
14. Programmation travaux d'éclairage public 2011 : route du Bry et boucle des Genièvres
15. Convention projet Zellidja Madagascar (subvention PIERRE Léo)

16. Convention IGESA pour la pâture des chevaux de la brigade équestre
  17. Convention de pâturage avec le GAEC "la ferme de Fernolet"
  18. Locations de chevaux pour la brigade équestre
  19. Convention Magland pour le pont de la Mine
  20. Marchés de travaux espace aquatique et de remise en forme
  21. Marché de service entretien de revêtement de chaussée
  22. Marché à bons de commande de travaux divers d'alimentation en eau potable et d'eaux usées
  23. Marché de travaux renforcement de l'éclairage public route des Servages 2<sup>ème</sup> tranche
  24. Marché de travaux de mise à niveau de l'installation de neige de culture existante secteur Gentiane
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- o retrait des délibérations tarifs les Loupiots (hiver/été), Syane : programmation travaux d'éclairage public 2011 route du Bry et boucle des Genièvres, marché de travaux de mise à niveau de l'installation de neige de culture existante secteur Gentiane
- o ajout en questions diverses des délibérations marché lot n° 9 groupe scolaire du Serveray, déclaration sans suite concours de maîtrise d'œuvre pour les services techniques, remboursement frais de déplacement au réel.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Madame le Maire présente à l'assemblée Mademoiselle Vanina LEGAGNEUR, nouvelle directrice de la structure multi-accueil "La Souris Verte".

### Information sur le droit de préemption urbain

| N° décision | Biens en vente                  | Prix                           |
|-------------|---------------------------------|--------------------------------|
| 2011-35     | Chalet<br>ARACHES               | Apport en société<br>235 800 € |
| 2011-38     | DIA Annulée par le notaire      |                                |
| 2011-39     | Fonds de commerce<br>LES CARROZ | 237 035 €                      |

Les D.I.A. n° 2011-34 - 2011-36 et 2011-37 font l'objet des délibérations qui suivent.

### D.I.A. n° 2011-34 - 2011-36 et 2011-37

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la commission urbanisme, rappelle que par délibération du 28.01.2009, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 500 000 €.

Elle présente les D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) un bien dont les prix de vente atteignent cette limite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

DIA n° 2011-34

Hôtel - 853 route des Servages - Arâches Les Carroz

Parcelles cadastrées section B n° 3036, 3038, 3044, 4883, 4884 et 4887 d'une superficie globale de 428.57 m<sup>2</sup>

Prix de vente : 1 271 000 € TTC

DIA n° 2011-36

Hôtel Le Totem - Flaine

Parcelles cadastrées section C n° 166 à 169 d'une superficie globale de 2 479 m<sup>2</sup>

Apports en société de 8 670 000 € TTC

DIA n° 2011-37

Hôtel Aujon - Flaine

Parcelles cadastrées section C n° 178 et 179 d'une superficie globale de 1 457 m<sup>2</sup>

Apports en société de 7 877 000 € TTC

**Route de Frévuard – déclassement d'une emprise issue du domaine public**

Cette délibération n'est pas votée. Ce dossier sera évoqué lors d'une prochaine réunion de travail afin de déterminer la destination de cette emprise.

**Pacte de préférence pour chalet sis lieudit route de Creytoral**

Madame Michèle Ronchietto, responsable de la commission urbanisme, rappelle qu'un pacte de préférence en cas de vente dans les huit ans qui suivent le dépôt en Mairie de la déclaration d'achèvement des travaux a été convenu entre la Commune et l'acquéreur des parcelles communales cadastrées section 132 B n° 1333 et 1347.

Monsieur Nicolas BONHOMME, qui s'est retiré de la séance pour le débat et le vote de cette délibération, désireux de revendre son bien est donc soumis aux conditions de ce pacte à savoir, faire connaître son intention à la Commune en précisant le prix de vente et les conditions de la vente

La Commune dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de l'avis de réception pour se prononcer sur son intention de faire usage ou non de son droit de préférence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préférence pour le bien sis 920 route de Creytoral à Arâches-La Frasse, d'un montant de 800 000 €.

**Tarifs "Souris verte" enfants vacanciers pour la saison d'été 2012**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs enfants vacanciers accueillis à "La Souris Verte" pour la saison d'été 2012, à compter du début des vacances scolaires, comme suit :

|  | Plus de 18 mois | Nurserie |
|--|-----------------|----------|
| Journée (8h30-17h30)                           | 26.50 €         | -        |
| $\frac{1}{2}$ journée matin (8h30-12h15)       | 17.50 €         | 17.50 €  |
| $\frac{1}{2}$ journée après-midi (13h30-17h30) | 17.50 €         | 17.50 €  |
| Repas  | 5.50 €          |          |

Pour les prestations journée et  $\frac{1}{2}$  journée matin des enfants de plus de 18 mois : les repas sont fournis obligatoirement par la structure au tarif de 5,50 € le repas, à régler séparément. Les enfants de moins de 18 mois ont leur repas fourni par les parents.

### Tarifs "Souris Verte" enfants vacanciers pour la saison d'hiver 2011/2012

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, les tarifs d'accueil à "La Souris Verte" pour les enfants vacanciers pour la saison d'hiver 2011/2012, à compter du 17 décembre 2011, comme suit :

|   | Plus de 18 mois | Nurserie |
|---|-----------------|----------|
| <b>Prestations à l'unité</b>                            |                 |          |
| Journée (8h30 -17h/17h30)*                              | 35.50 €         | -        |
| $\frac{1}{2}$ journée matin (8h30 -12h30)               | 23.00 €         | 24.00 €  |
| $\frac{1}{2}$ journée après-midi (13h00 - 17h/17h30)    | 23.00 €         | 24.00 €  |
| <b>Forfaits</b>   |                 |          |
| 6 journées (8h30 -17h/17h30)                            | 181.00 €        | -        |
| 6 $\frac{1}{2}$ journées matin (8h30-12h30)             | 115.00 €        | 122.50 € |
| 6 $\frac{1}{2}$ journées après-midi (13h00 - 17h/17h30) | 115.00 €        | 122.50 € |
| <b>Formules week-end</b>                                |                 |          |
| 2 journées (8h30 -17h/17h30)                            | 49.50 €         |          |
| 2 $\frac{1}{2}$ journée matin (8h30 -12h30)             | 32.00 €         | 32.00 €  |
| 2 $\frac{1}{2}$ journée après-midi (13h00 - 17h/17h30)  | 32.00 €         | 32.00 €  |
| Heure si dépassement horaire                            | 10.00 €         |          |
| Repas à l'unité   | 5.50 €          |          |

\* Pour être au plus près des horaires de fermeture des remontées mécaniques, la structure ferme à 17h jusqu'au 31 janvier puis 17h30 jusqu'à la fin de la saison.

**Forfaits** : formule applicable uniquement du dimanche au vendredi suivant.

**Repas** : pour les prestations suivantes :

- enfants de plus de 18 mois,
- journée et forfait 6 journées,
- $\frac{1}{2}$  journée matin,
- forfait 6  $\frac{1}{2}$  journées matin,
- 2 journées week-end,
- 2  $\frac{1}{2}$  journées week-end matin,

les repas sont fournis obligatoirement par la structure au tarif de 5,50 €, à régler séparément.

Les enfants de moins de 18 mois ont leur repas fourni par les parents.

**Formules week-end** : les tarifs sont applicables pour l'achat de deux journées ou deux demi-journées, consécutives ou non, tous les samedis de la saison et uniquement les dimanches de janvier et d'avril.

### **Tarification gravure panneaux restaurants et refuges sentiers pédestres**

Dans le cadre du programme de signalisation des randonnées pédestres et VTT, les restaurants et refuges, situés à proximité des itinéraires de randonnée gérés par le service chemin et situés sur le territoire communal d'Arâches La Frasse, pourront être intégrés au plan de balisage. Ces panneaux seront installés pour la saison estivale et démontés durant l'hiver.

La gravure de ces panneaux devra être conforme à la Charte "rando nature" fixée par le Conseil Général de la Haute-Savoie, à savoir : mention du nom de l'établissement et le temps de randonnée pour y accéder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la gravure à 25.00 € par panneau.

### **Approbation modification des statuts du SIVOM de la Région de Cluses**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Département a transféré la propriété du gymnase attenant au collège Geneviève ANTHONIOZ DE GAULLE de Cluses au profit du SIVOM de la Région de Cluses.

Ce dernier doit procéder à une modification de ses statuts afin d'intégrer dans la compétence "affaires scolaires" ce gymnase. Pour ce faire, il lui faut recueillir l'avis des communes adhérentes, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIVOM de la Région de Cluses portant sur l'ajout à l'article 6 paragraphe 2 - Enseignement-Formation-Promotion qui correspond à la compétence "affaires scolaires" les dispositions suivantes :

**dans le cadre de cette compétence, le syndicat acquiert la propriété du complexe sportif implanté sur le site du collège Geneviève ANTHONIOZ DE GAULLE de Cluses, plus couramment dénommé "gymnase de Cluses".**

### **Programme 2011 travaux en forêt communale - demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'O.N.F. de programmer au titre de l'année 2011 des travaux de dégagement de semis naturels et de dépressage en futaie irrégulière d'épicéas sur les parcelles 3-10-18-22-37.

Ces travaux représentent une surface de 600 ha pour un montant estimatif de 24 000 € H.T. soit 25 320 € T.T.C.

Le financement envisagé est le suivant :

- montant de la dépense subventionnable : 15 000 € H.T.
- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 4 500 €.
- montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 19 500 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et décide de solliciter l'aide du Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux.

## **SYANE - décompte définitif route du Pontet - phase 2**

Par délibération du 9 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération Route du Pontet Phase 2 sous forme d'annuités.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 75 419,65 €.

Le financement définitif est arrêté comme suit :

|                                       |             |
|---------------------------------------|-------------|
| Participation du SYANE :              | 26 214,56 € |
| TVA récupérable ou non par le SYANE : | 10 535,12 € |
| Quote-part communale :                | 36 473,29 € |
| Frais généraux :                      | 2 196,68 €  |

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 38 669,97 €, dont 36 473,29 € remboursables sur annuités et 2 196,68 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 1 958 € il reste dû la somme de 36 473,29 € au titre des travaux et 238,68 € au titre des frais généraux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le décompte définitif de travaux tel que présenté et arrêté à la somme de **36 711,97 €**.

## **Convention projet Zellidja Madagascar (subvention PIERRE Léo)**

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur Léo PIERRE présentant un projet intitulé "A la rencontre des lémuriers de l'île Rouge : une espèce endémique en danger".

Il a présenté ce projet au concours national des bourses Zellidja parrainé par l'Education Nationale qui a été retenu et a été classé 1<sup>er</sup> de l'Académie de Grenoble.

Le Conseil Municipal désireux d'encourager une telle initiative, accepte à l'unanimité, une convention de partenariat avec ce dernier pour la durée de son voyage à Madagascar, soit du 6 juillet au 6 septembre 2011.

Une somme de 400 € lui sera attribuée au titre d'une participation communale visant à soutenir un projet présentant un témoignage intéressant d'action initiée par la jeunesse de la Commune.

En contre partie, Monsieur Léo PIERRE devra promouvoir l'image de la station des Carroz en insérant le logo des Carroz sur les documents qu'il sera amené à rédiger et communiquer, porter teeshirts et accessoires au nom de la station pour les photos.

## **Convention IGESA pour la pâture des chevaux de la brigade équestre**

La Brigade équestre étant dotée de 3 équidés, il convient de les parquer pour leur pâture. Le Conseil Municipal accepte à la majorité, une convention entre la commune et l'IGESA Rhône Alpes-Auvergne pour les modalités d'une mise à disposition par l'IGESA au profit de la commune de la parcelle cadastrée section A n° 1119, propriété du centre de vacances "la Croix des 7 Frères" à Arâches.

Madame Hélène ROUX estime que les propriétaires des chevaux, compte tenu qu'ils perçoivent une location pour la mise à disposition de leurs chevaux à la brigade équestre, devraient assumer la remise en état de la parcelle après la saison.

Cette convention est conclue pour la période allant du 25 juin au 31 août 2011, à titre gracieux.

Il est précisé que Madame Hélène ROUX et Monsieur Christophe GREFFOZ se sont abstenus pour le vote de cette délibération.

### **Convention de pâturage avec le GAEC "la ferme de Fernolet"**

Madame le Maire informe l'assemblée que le GAEC "la ferme de Fernolet" est autorisé à parquer son bétail sur les parcelles communales cadastrées section B n° 4631 et 4643 du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> novembre. La brigade équestre ayant besoin de pâturages pour ses trois chevaux, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, une convention entre la Commune et le GAEC "la ferme de Fernolet" afin de définir une entente entre eux en matière de répartition des parcelles concernées pour la pâture de leurs animaux respectifs durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011, sachant que le GAEC disposera de la totalité du terrain du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2011.

### **Locations de chevaux pour la brigade équestre**

Pour les besoins de la Brigade Equestre, le Conseil Municipal propose à l'assemblée de louer trois équidés durant la saison d'été 2011 aux conditions évoquées ci-dessous :

- un cheval à Madame Béatrice BOISIER
- deux chevaux à Mademoiselle Camille DAVOINE.

Ces locations interviendront pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011 pour un montant mensuel : 500 € par équidé soit un total de 3 000 € et feront l'objet d'une convention avec les propriétaires.

Monsieur Gérard TEDESCHI confirme à Mme Hélène ROUX que la brigade équestre rédige un rapport mensuel sur son activité. Il est à la disposition des élus qui souhaitent en prendre connaissance.

Madame Hélène ROUX et Monsieur Christophe GREFFOZ se sont abstenus pour le vote de cette délibération.

### **Convention Magland pour le pont de la Mine**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réfection du Pont de la Mine situé au lieu dit de la Colonnaz ont été inscrits au budget communal 2011.

Ces travaux ont pour but d'améliorer les conditions d'accès des engins forestiers, aux forêts communales d'Arâches et de Magland, ainsi que celles des riverains du hameau de la Colonnaz situé sur le territoire communal de Magland.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de signer une convention avec la Commune de Magland afin de préciser les modalités de financement de ces travaux :

- la commune d'Arâches-La Frasse est maître d'ouvrage de cette opération
- les dits travaux seront financés à 50 % par chacune des deux communes
- le montant prévisionnel de cette opération s'élève à environ 150 700 € HT répartis comme suit :
  - maîtrise d'œuvre : 8 500 € HT
  - marché de travaux : 142 200 € HT
- un bilan financier sera adressé à la Commune de Magland avant toute demande de paiement.

Il est précisé que ces travaux font par ailleurs l'objet d'une subvention prenant en charge presque l'intégralité de la dépense.

### Marchés de travaux espace aquatique et de remise en forme

Le marché de travaux pour la réhabilitation et la création d'un espace aquatique et de remise en forme sur la station des Carroz a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché ne comprenait pas d'options et les variantes n'étaient pas autorisées.

Avis d'appel Public à la concurrence publié sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) et envoyé aux JOUE et BOAMP le 6 avril 2011.

Réunions de la commission d'appel d'offres (CAO) les 18, 31 mai et 29 juin 2011, en vue de réceptionner les plis et d'analyser les offres selon les critères suivants :

- o Prix des prestations pour 60%
- o Valeur technique de l'offre pour 40%, décomposée comme suit :
  - effectif et délai d'exécution 10%
  - matériaux utilisés 10%
  - méthodologie 10%
  - mesures de sécurité mises en place 5%
  - dispositions pour assurer le respect de l'environnement 5%.

Ce marché se décompose en 17 lots.

Après consultation, 49 offres ont été remises.

Par délibération en date du 31 mai 2011, les lots n° 1 (Démolition - Terrassement - Fondation - Gros œuvre) et 8 (Menuiseries intérieures bois - Signalétique - Correction acoustique) ont été déclarés infructueux, et il a été décidé de recourir à une procédure négociée sans publicité avec les deux candidats ayant répondu pour le lot n° 1, et à une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence pour le lot n° 8, pour lequel aucune offre n'a été remise.

Après analyse, la CAO propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

| N° lot et désignation                                 | Nbr offres reçues | Entreprise retenue  | Montant H.T.   | Montant T.T.C. | Observations           |
|---|-------------------|---|----------------|----------------|------------------------|
| 1- démolition - terrassement - fondation - gros œuvre | 2                 | Montessuit S fils S.A<br>74-Gaillard  | 1 526 500.00 € | 1 825 694.00 € |                        |
| 2- charpente bois lamellé collé - bardage             | 1                 | Ets Roux<br>74-Magland  | 254 824.02 €   | 304 769.53 €   |                        |
| 3- couverture - étanchéité                            | 2 *               | Ets Roux Favario<br>74-Magland<br>73-La Ravoire   | 400 275.15 €   | 478 729.07 €   | * 1 offre infructueuse |
| 4- menuiseries extérieures et intérieures aluminium   | 4                 | Les offres ne répondant pas au cahier des charges, elles ont été déclarées irrégulières.<br>La CAO propose de déclarer ce lot infructueux et de recourir à une nouvelle procédure de mise en concurrence. |                |                |                        |

|  |     |   |              |              |                                    |
|--|-----|---|--------------|--------------|------------------------------------|
| 5- traitement d'eau - animations aquatiques                    | 4   | Ent. L'Eau pure<br>39-Montmorot   | 279 133.33 € | 333 843.46 € |                                    |
| 6-traitement d'air - chauffage - plomberie - sanitaires        | 3   | Ent. Eiffage Thermie<br>54- Pulnoy  | 611 585.00 € | 731 455.66 € |                                    |
| 7- Electricité courants forts et faibles                       | 4   | L'ensemble des offres a été déclaré inacceptable. La CAO propose de déclarer ce lot infructueux et de recourir à une nouvelle procédure de mise en concurrence.   |              |              |                                    |
| 9- Métallerie  | 1   | L'offre a été déclarée inacceptable financièrement. La CAO propose de déclarer ce lot infructueux et de recourir à une nouvelle procédure de mise en concurrence. |              |              |                                    |
| 10- Plafonds suspendus   | 6   | Ent. Albert S Rattin<br>73-St Baldolph  | 83 971.97 €  | 100 430.48 € |                                    |
| 11- Etanchéité liquide - Revêtement de sols et muraux carrelés | 4 * | Ent. Rhodanienne de carrelage<br>69-Venissieux  | 388 827.50 € | 465 037.70 € | * 1 offre déclarée inacceptable    |
| 12- Peinture - Revêtement muraux et sols souples               | 3 * | Ent. Ceretti-Laporte<br>74-Sallaches  | 67 556.98 €  | 80 798.14 €  | * 2 offres déclarées irrégulières  |
| 13- Peinture - Revêtement muraux et sols souples               | 2   | Ent. Navic<br>74-Thones   | 81 495.00 €  | 97 468.02 €  |                                    |
| 14- Gestion informatique - Contrôle des accès                  | 4 * | Ent. Elisath<br>67-Oberhausbergen   | 59 150.55 €  | 70 744.06 €  | * 1 offre déclarée inacceptable    |
| 15- Saunas   | 5 * | Ent. Suède Sauna<br>88-La Bresse  | 22 164.00 €  | 26 508.14 €  | * 2 offres déclarées inacceptables |
| 16- Ouvrages de bassins inox                                   | 3   | Ent. Zeller<br>83-La Seyne/Mer  | 343 950.00 € | 411 364.20 € |                                    |
| 17- VRD - Espaces verts - Clôtures - Portails                  | 1   | Ent. ISS Espaces verts<br>38-Meylan   | 158 776.67 € | 189 896.89 € |                                    |

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité autorise Madame le Maire à signer les marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 5, 6 et 10 à 17 avec les prestataires désignés pour les montants susvisés et précise que les lots n° 4, 7, 8 et 9 feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Il est précisé que cette délibération a été adoptée par :

- 10 voix pour
- 4 voix contre
- 1 abstention, Madame Hélène ROUX intéressée à l'affaire, s'étant retirée pour le débat et le vote.

Madame le Maire précise que le SPA d'une superficie de 86 m<sup>2</sup> représente 1.5 M d'euros et que le reste ne concerne que des travaux de réhabilitation de l'existant. Le budget global des travaux s'élève à ce jour à 5 071 634.62 € H.T.

### **Marché de service entretien de revêtement de chaussée**

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été suivie, conformément aux articles 33-57 à 69 du Code des Marchés Publics (CMP) pour la fourniture et la réalisation de revêtements de chaussées, trottoirs, parkings et travaux annexes à ces prestations.

Ces travaux feront l'objet de bons de commande conformément à l'article 77 du CMP.

Avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication au JOUE et au BOAMP en date du 28 avril 2011

Réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) le 20 juin 2011 pour analyser les offres selon les critères pondérés suivants :

- délai d'intervention 60 %
- prix des prestations 40 %

Ce marché est décomposé en cinq lots désignés comme suit :

| <b>Désignation des lots</b> |   |
|-----------------------------|---|
| Lot n° 1                    | Fourniture de matériaux   |
| Lot n° 2                    | Transport/mise en œuvre (béton bitumineux et grave bitume / grave émulsion) |
| Lot n° 3                    | Fourniture enduits superficiels / émulsions                                 |
| Lot n° 4                    | Prestations diverses  |
| Lot n° 5                    | Main d'œuvre et location d'engins   |

Une seule offre a été remise pour l'ensemble des lots susmentionnés. Après analyse celle-ci est conforme au cahier des charges.

L'offre de la société COLAS Rhône Alpes - ZI les fourmis - 130 av. Roche Parnale - 74130 Bonneville est considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse par rapport aux critères énoncés. Le marché s'entend pour un montant minimum de 150 000 € HT et un maximum de 700 000 € HT sur 3 ans.

Au vu du rapport de présentation du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché à bons de commande d'entretien et de revêtement de voirie avec l'entreprise COLAS pour les montants susvisés.

## **Marché à bons de commande de travaux divers d'alimentation en eau potable et d'eaux usées**

Dans le cadre du programme de travaux d'entretien sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) a été suivie : Avis d'appel public à la concurrence adressé au Dauphiné Libéré le 5 mai 2011 ainsi qu'une publication sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

Réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) le 30 mai 2011 pour analyser les 3 offres remises selon les critères pondérés suivants :

- prix des prestations 80 %
- délai de réalisation des prestations 20 %.

L'offre de l'entreprise Benedetti domiciliée 620 avenue du Mont-Blanc - 74190 PASSY est considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle propose notamment un rabais de 25 % par rapport au référentiel départemental des prix unitaires 2011 (travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable) établi par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement. Monsieur Daniel Allamand, Directeur des services techniques précise que les offres des entreprises dans ce domaine sont établies par rapport à ce document, réactualisé tous les 5 ans, à la hausse ou la baisse en fonction de la date de l'offre dans la période de validité de ce référentiel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Benedetti pour un volume de commandes estimé entre 20 000 et 180 000 € maximum

## **Marché de travaux renforcement du réseau d'eau potable route des Servages 2<sup>ème</sup> tranche**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau d'eau potable initié sur le secteur des Servages une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP) a été suivie :

avis d'appel public à la concurrence envoyé au Dauphiné Libéré le 6 juin 2011 ainsi qu'une publication sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

**réunion** de la commission d'appel d'offres (CAO) le lundi 27 juin 2011 pour analyser les offres selon les critères pondérés suivants :

- prix des prestations : 60%
- délai de réalisation des prestations : 20%
- valeur technique de l'offre : 20%

Cinq offres ont été remises. Après analyse, la CAO propose de retenir comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis, celle de l'entreprise Benedetti domiciliée 620 avenue du Mont-Blanc - 74190 PASSY pour un montant de 142 452.59 H.T. soit 170 173.30 TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Benedetti aux conditions évoquées ci-dessus.

## **Questions diverses**

### Attribution du lot n° 9 pour le marché de la traversée du groupe scolaire du Serveray.

Par délibération du 9 février 2011, le lot n° 9 "Carrelage - Faïence - Résine" du marché de travaux d'aménagements du groupe scolaire du Serveray a été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été remise.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 juin 2011, propose de retenir l'entreprise Laurent BENE, sise "Le Chevreret" - 74340 Samoëns, pour un montant de 4 136 € HT soit 4 946,65 € TTC.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, l'autorise à signer le marché du lot n° 9 "Carrelages - Faiences - Résine" avec l'entreprise L. BENE.

#### Déclaration sans suite concours de Maîtrise d'œuvre pour les services techniques

Dans le cadre du projet relatif à la création des locaux administratifs et techniques des Services Techniques de la Commune d'Arâches, une procédure de mise en concurrence a été lancée pour désigner un maître d'œuvre, conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics relatifs à la procédure de concours restreint.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, accepte à l'unanimité de déclarer sans suite cette procédure en raison du dépassement budgétaire des projets proposés pour les candidats admis à concourir. Une nouvelle procédure sera envisagée pour cette opération.

#### Remboursement frais de déplacement au réel.

Dans le cadre d'un déplacement au Congrès des Polices Municipales à Nice le 16 juin 2011, les agents municipaux Messieurs Jean Marc MONIER et Yannick MARIE ont choisi, pour des raisons économiques, de prendre l'avion (Easy Jet).

Les frais d'avion n'étant pas prévus dans le remboursement forfaitaire des frais de déplacement, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de rembourser au réel les frais engagés lors de ce déplacement sur présentation des justificatifs, soit une somme totale de 160.12 €.